

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2022

---

EN FAVEUR DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE INDÉPENDANTE - (N° 4811)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 154

présenté par

M. Chiche, Mme Cariou, Mme Forteza, M. Taché et Mme Gaillot

-----

**APRÈS L'ARTICLE 11 BIS, insérer la division et l'intitulé suivants:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.